

DECLARATION ENVIRONNEMENTALE PRODUIT

CONFORME A LA NORME NF EN 15804+A1 ET SA NORME COMPLEMENTAIRE NF EN 15804/CN

INEO'KRYL

IMPRESS – MAT – SATIN – VELOURS

BLANC ET TEINTES



NICOLAS MARTET
Tél : +33(0)5.56.34.23.08
n.martet@unikalo.com



Plan

Avertissement	3
Précaution d'utilisation de la DEP pour la comparaison des produits.....	4
Informations Générales	5
Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée) et du produit.....	5
Étapes du cycle de vie	7
Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie	9
Résultats de l'analyse de cycle de vie	10
Catégorie de déchets	12
Flux sortants.....	13
Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation	14
Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments	14

Avertissement

Cette DEP couvre les produits fabriqués par la Société des Colorants du Sud-Ouest, Unikalo.

La DEP est dite « du berceau à la tombe », elle est fondée sur une ACV, c'est-à-dire couvrant les modules A1 à C4. Le module d'informations D peut être inclus dans cette DEP. Il s'agit d'une DEP individuelle.

La publication de cette déclaration est octobre 2022.

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de la Société des Colorants du Sud-Ouest (UNIKALO) selon la NF EN 15804+A1 et le complément national NF EN 15804/CN, ainsi que l'arrêté du 23 décembre 2013.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations ainsi fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la DEP d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A1 du CEN sert de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

Guide de lecture

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A1.

Ainsi les cases vides ne représentent pas des valeurs nulles mais des valeurs non significatives. Seules les cases contenant un zéro indiquent un flux nul.

Par ailleurs, dans les tableaux suivants 2,53E-06 doit être lu : $2,53 \times 10^{-6}$ (écriture scientifique).

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- le kilogramme « kg »,
- le gramme « g »,
- le litre « l »,
- le mètre-cube « m³ »,
- le kilowattheure « kWh »,
- le mégajoule « MJ ».

Abréviations :

- DEP : Déclaration environnementale des produits
- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- COV : Composés Organiques Volatils
- UF : Unité Fonctionnelle

Précaution d'utilisation de la DEP pour la comparaison des produits

Les DEP (Déclaration Environnementale Produit) des produits de construction ne sont comparables entre elles que si elles sont établies sur les mêmes bases normatives (NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN), et qu'elles concernent les mêmes unités fonctionnelles.

La norme NF EN 15804+A1 définie au § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP :

« Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). »

Contact : UNIKALO

Nicolas MARTET

Tél : +33 (0)5 56 34 23 08

n.martet@unikalo.com

Informations Générales

1. Nom et adresse des fabricants : Société des Colorants du Sud-Ouest - Unikalo, 18 Avenue du meilleur ouvrier de France, Zi de l'hippodrome, 33700 MERIGNAC.

2. Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la DEP est représentative.

Le site de production est situé à MERIGNAC (33700), 18 Avenue du meilleur ouvrier de France, Z.I de l'Hippodrome.

3. Type de DEP : « du berceau à la tombe ».

4. Type de DEP : individuelle.

5. Optionnel : Monsieur Henri Lecouls vérificateur habilité AFNOR.

6. Optionnel : le nom du programme utilisé, le nom et l'adresse de l'opérateur du programme et le logo et le site web.

La présente FICHE DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE a été réalisée dans le cadre du programme de déclaration environnementale et sanitaire pour les produits de construction géré par INIES www.inies.fr

Numéro d'enregistrement au programme : 20220930926

7. La date de publication : Octobre 2022.

8. Optionnel : la date de fin de validité : Octobre 2027.

9. La référence commerciale / identification du produit : cette gamme de produits est appelée INEO'KRYL. Elle regroupe les produits

- INEO'KRYL IMPRESS
- INEO'KRYL MAT EVO Blanc
- INEO'KRYL VELOURS EVO Blanc
- INEO'KRYL VELOURS EVO Base B+
- INEO'KRYL SATIN Blanc
- INEO'KRYL SATIN Base B+

Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée) et du produit

10. Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée) :

« Mettre en œuvre une couche de peinture pour protéger et décorer 1m² de support, préparé dans les règles de l'art (*) avec un produit de finition/impression de type peinture en phase aqueuse, sur la base d'une durée de vie de référence de 10 ans comprenant une mise en œuvre et aucun entretien. »

Si deux couches sont jugées nécessaires, alors les indicateurs doivent être multipliés par deux.

(*) Conformément au DTU 59.1

11. Usage du produit :

La quantité maximale de produit appliqué par couche devra être inférieure à 180g/m².

12. Description du produit :

Gamme de peinture, Impression, et finitions mate, satin ou veloutée à base de résine acrylique en phase aqueuse.

13. Description de l'usage du produit (domaine d'application) :

Les peintures INEO'KRYL sont définies par la norme française NF EN 13300.

Ces produits remplissent les exigences techniques et environnementales fixées par le label NF Environnement.

La consommation du produit par UF est donnée pour une application sur support plan et normalement absorbant, pour une couche de peinture.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se référer à la fiche technique pour obtenir plus de précision.

Ce produit est destiné à une application intérieure.

14. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle : aucune

15. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit :

	Masse en g/UF
Produit étudié :	
INEO'KRYL	175
Emballage de distribution :	
Palette bois	6.18
Fût en acier	7.76
Couvercle en acier	2.22
Film en polyéthylène	0.05
Produit complémentaire pour la mise en œuvre :	Masse en g/UF
Vieux chiffons récupérés	0.24
Manchon de rouleau	0.09

Autres informations :

Paramètre	Valeur	Justification des informations fournies
Taux de chute :		
Lors de la fabrication	2%	Cette valeur prend en compte les pertes de matières premières, d'emballage et de produit fini
Lors de la mise en œuvre	2%	Cette valeur a été estimée en prenant en compte les restes de peinture dans le fond du fût, mais aussi les égouttures et projections possibles lors de l'application.
Lors de la maintenance	Sans objet	

16. Préciser si le produit contient des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0.1 % en masse)

Le produit ne contient pas de substances de la liste candidate selon le règlement REACH.

17. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément aux 7.2.2 de la NF EN 15804+A1).

Cette durée de vie typique est une moyenne théorique faite par UNIKALO. Elle dépend de la durée de vie de la construction ainsi que de l'envie de changer de peinture de l'occupant.

De manière générale, cette durée de vie est couramment utilisée par la Profession pour les peintures satinées en phase aqueuse.

PARAMETRES	VALEURS
Durée de vie de référence	10 ans
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine) et finitions, etc, ...	Peinture labellisée NF Environnement Résultats d'essais conformes aux exigences du référentiel NF Environnement : Lavable/Lessivable : Perte moyenne d'épaisseur de film <70 [µm]

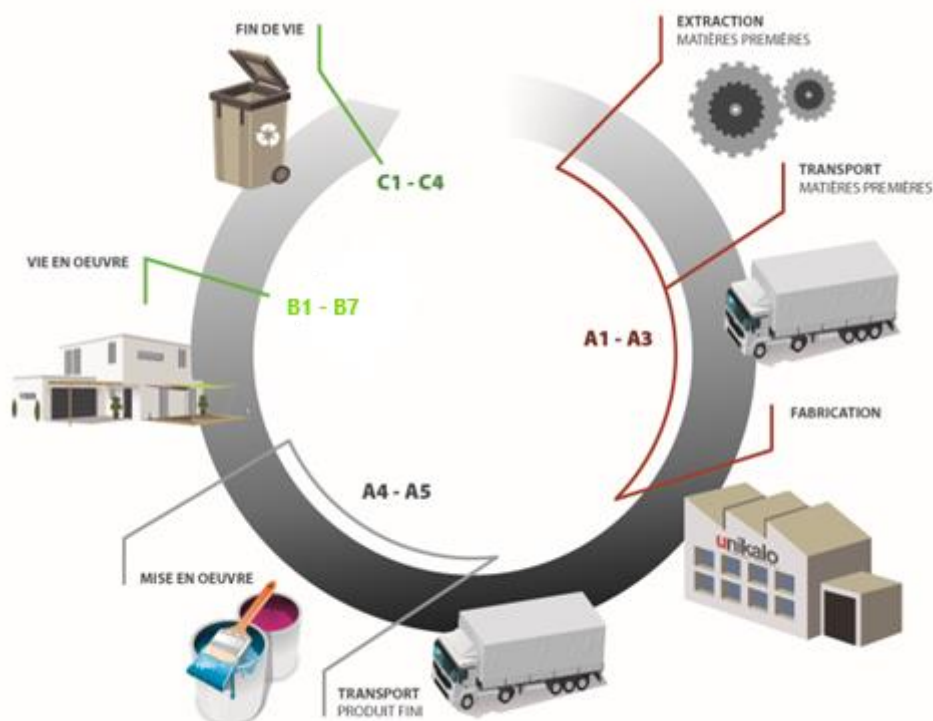
	Pouvoir masquant [m ² /L] : > 7 m ² /l Durée de séchage en surface [h] : < 5
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées	L'application doit être conforme au DTU n° 59.1. pour plus d'information, se reporter à la fiche technique du produit.
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	Bonne
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température	Sans objet : les peintures de la gamme INEO'KRYL sont préconisées pour un usage en intérieur.
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur), par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques	Le détail des émissions en polluants volatils est présenté au chapitre « Air intérieur » p14.
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, expositions chimiques	L'utilisation du produit est supposée conforme aux préconisations de la fiche technique du produit.
Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité et remplacement des composants remplaçables	Aucun entretien n'est préconisé. Cependant la peinture est lavable et permet à l'utilisateur un nettoyage ponctuel.

18. Quantité de carbone biogénique stocké :

Masse de carbone biogénique stocké dans le produit de référence : 0 kg C/UF

Etapes du cycle de vie

Les étapes prises en compte pour l'établissement de la DEP sont les suivantes :



Étape de production, A1-A3

Description de :

- l'étape : production des matières premières, approvisionnement, fabrication de la peinture, fabrication des emballages, transport interne vers la plateforme logistique.
- les étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte : aucun

Étape de Mise en œuvre, A4-A5

Description de :

- l'étape : approvisionnement du chantier, accessoires pour la mise en œuvre, consommations liées à l'application du produit.
- les étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte : aucun

Transport jusqu'au chantier (si applicable) :

PARAMETRES	VALEURS
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc, ... Poids-lourds routiers	véhicules Euro4, de charge utile 16-32 tonnes, pour le transport par route.
Distance jusqu'au chantier	483 km
Masse volumique en vrac des produits transportés	1,43kg/l

Installation dans le bâtiment (si applicable) :

PARAMETRES	VALEURS
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	Kg ou autre unité appropriée Vieux chiffons récupérés : 2.38E-04 kg/UF Manchon de rouleau : 9.00E-05 kg/UF
Utilisation d'eau	Eau de nettoyage : 1,43E-05m ³
Utilisation d'autres ressources	Aucune
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	Sans objet
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	Pertes de peinture : 3,36E-03 kg/UF Emballages : 9,98E-03 kg/UF
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	Collecte des emballages en vue du recyclage ou de la récupération d'énergie (palette bois, film polyéthylène) : Palettes bois (réutilisation) : 6,18E-03 kg/UF Film polyéthylène (recyclage) : 5,44E-05 kg/UF Fût et couvercle en acier : 1,0 E-2 kg/UF
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	La gamme de produits est classée A+ pour ses émissions dans l'air.

Étape de vie en œuvre, B1-B7

B1 Utilisation : le produit n'interfère pas avec l'environnement lors de son utilisation.

B2 Maintenance : aucune maintenance nécessaire pendant la DVR.

B3 Réparation : pas de réparation.

B4 Remplacement : pas de remplacement.

B5 Réhabilitation : pas de réhabilitation.

B6 – B7 Utilisation de l'énergie et de l'eau : pas d'utilisation d'énergie ni d'eau.

Etape de fin de vie, C1-C4

Description de :

- l'étape : la peinture sera éliminée en même temps que la construction elle-même. Elle sera évacuée avec les gravats. Elle est comptée dans « C4 – Mise en décharge »
- les étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte : les consommations et émissions liées à la démolition de la construction.

Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D

L'emballage métallique du produit repartant vers la filière de récupération de la ferraille, a été pris en compte dans le module D.

Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

PCR utilisé	Description : le PCR est la norme EN 15804+A1 et son complément NF EN 15804/CN.
Frontières du système	Description : « du berceau à la tombe »
Allocations	Description : les données utilisées à chacune des étapes du cycle de vie et notamment les consommations d'eau et d'énergie, les émissions et les déchets de fabrication, le transport interne, sont calculées au prorata des tonnages produits et de l'UF.
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires	- les données primaires sont collectées sur le site de production de MERIGNAC, années de production 2021. - données secondaires Ecoinvent V3.0, zone Europe (RER), ou moyenne globale (GLO) Calculs effectués sur Excel
Variabilité des résultats	Description : FDES individuelle, une formulation moyenne de la gamme a été réalisée pour prendre en compte les spécificités de chaque produit.

Résultats de l'analyse de cycle de vie

Impacts environnementaux

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	Etape de production				Etape de mise en œuvre			Etape de vie en œuvre		Etape de fin de vie					Total FDES	D
	A1 Production matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	Total A4-A5	B1 à B7 Aucun impact	Total B1-B7	C1 Aucun impact	C2 Transport	C3 Aucun impact	C4 Mise en décharge	Total C1-C4		
Réchauffement climatique kg CO2 eq./UF	2,07E-01	1,89E-02	2,61E-02	2,52E-01	1,59E-02	4,33E-02	5,93E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,23E-04	0,00E+00	1,14E-03	1,66E-03	3,13E-01	-1,67E-02
Appauvrissement couche d'ozone kg CFC-11 eq./UF	2,18E-08	1,32E-09	1,98E-09	2,51E-08	1,12E-09	3,38E-09	4,50E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,67E-11	0,00E+00	1,06E-10	1,42E-10	2,97E-08	-3,65E-10
Acidification sols et eaux kg SO2 eq./UF	2,14E-03	7,30E-05	1,48E-04	2,36E-03	5,01E-05	6,80E-05	1,18E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,65E-06	0,00E+00	7,51E-06	9,16E-06	2,49E-03	-7,51E-05
Eutrophisation kg PO4--- eq./UF	4,31E-04	1,50E-05	6,29E-05	5,09E-04	1,18E-05	4,79E-05	5,97E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,87E-07	0,00E+00	2,07E-06	2,46E-06	5,71E-04	-4,18E-05
Formation ozone photochimique kg ethylene eq./UF	1,36E-04	2,99E-06	1,42E-05	1,54E-04	2,18E-06	3,10E-06	5,28E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,14E-08	0,00E+00	3,56E-07	4,27E-07	1,59E-04	-9,61E-06
Epuisement ress abiotiques éléments kg antimony eq./UF	1,67E-06	4,59E-08	2,39E-07	1,96E-06	4,03E-08	8,05E-08	1,21E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,32E-09	0,00E+00	1,46E-09	2,79E-09	2,08E-06	-2,13E-07
Epuisement ress abiotiques fossiles MJ/UF	2,87E+00	2,80E-01	3,15E-01	3,47E+00	2,38E-01	1,99E-01	4,37E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,81E-03	0,00E+00	2,58E-02	3,36E-02	3,94E+00	-1,32E-01
Pollution de l'air m3/UF	3,63E+01	1,55E+00	8,51E+00	4,63E+01	1,26E+00	1,16E+00	2,42E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,14E-02	0,00E+00	1,49E-01	1,90E-01	4,90E+01	-5,34E+00
Pollution de l'eau m3/UF	1,48E+00	1,36E-02	1,17E-01	1,61E+00	1,16E-02	3,37E-02	4,54E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,82E-04	0,00E+00	3,25E-01	3,26E-01	1,98E+00	-3,87E-02

Utilisation des ressources

Utilisations des ressources	Etape de production				Etape de mise en œuvre			Etape de vie en œuvre		Etape de fin de vie					Total FDES	D
	A1 Production matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	Total A4-A5	B1 à B7 Aucun impact	Total B1-B7	C1 Aucun impact	C2 Transport	C3 Aucun impact	C4 Mise en décharge	Total C1-C4		
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	6,12E-01	1,62E-02	2,12E-01	8,40E-01	1,35E-02	4,86E-02	6,21E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,42E-04	0,00E+00	1,92E-03	2,36E-03	9,04E-01	-1,19E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	3,42E-02	0,00E+00	8,91E-02	1,23E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,23E-01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	6,46E-01	1,62E-02	3,01E-01	9,63E-01	1,35E-02	4,86E-02	6,21E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,42E-04	0,00E+00	1,92E-03	2,36E-03	1,03E+00	-1,19E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	3,10E+00	2,87E-01	4,11E-01	3,79E+00	2,44E-01	2,16E-01	4,59E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,00E-03	0,00E+00	2,65E-02	3,45E-02	4,29E+00	-1,27E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	9,65E-02	0,00E+00	2,28E-03	9,88E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,88E-02	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	3,19E+00	2,87E-01	4,13E-01	3,89E+00	2,44E-01	2,16E-01	4,59E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,00E-03	0,00E+00	2,65E-02	3,45E-02	4,39E+00	-1,27E-01
Utilisation de matière secondaire kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	8,68E-03	8,68E-03	0,00E+00	2,38E-04	2,38E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,92E-03	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce m3/UF	3,67E-03	4,76E-05	2,29E-04	3,95E-03	4,10E-05	1,59E-04	2,00E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,35E-06	0,00E+00	2,70E-05	2,83E-05	4,18E-03	-7,50E-05

Catégorie de déchets

Catégorie de déchets	Etape de production				Etape de mise en œuvre			Etape de vie en œuvre		Etape de fin de vie					Total FDES	D Bénéfices et charges au-delà des
	A1 Production matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	Total A1- A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	Total A4- A5	B1 à B7 Aucun impact	Total B1-B7	C1 Aucun impact	C2 Transport	C3 Aucun impact	C4 Mise en décharge	Total C1-C4		
Déchets dangereux éliminés kg/UF	2,33E-02	9,55E-05	5,09E-03	2,85E-02	8,18E-05	3,47E-03	3,55E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,69E-06	0,00E+00	1,01E-01	1,01E-01	1,33E-01	-0,001263
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	4,32E-02	1,71E-04	5,83E-03	4,92E-02	1,47E-04	7,05E-03	7,19E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,81E-06	0,00E+00	1,46E-05	1,94E-05	5,64E-02	-0,004401
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	4,88E-06	1,07E-07	1,51E-06	6,50E-06	8,84E-08	2,49E-07	3,37E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,90E-09	0,00E+00	1,01E-08	1,30E-08	6,85E-06	7,327E-08

Flux sortants

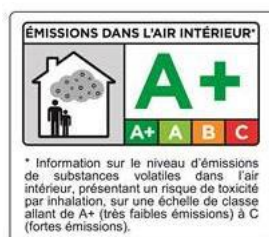
Flux sortants	Etape de production				Etape de mise en œuvre			Etape de vie en œuvre		Etape de fin de vie					Total FDES	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Production matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	Total A4-A5	B1 à B7 Aucun impact	Total B1-B7	C1 Aucun impact	C2 Transport	C3 Aucun impact	C4 Mise en décharge	Total C1-C4		
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	1,59E-03	1,59E-03	0,00E+00	5,57E-03	5,57E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,16E-03	0
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	3,05E-03	3,05E-03	0,00E+00	1,00E-02	1,00E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,31E-02	0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0
Energie fournie à l'extérieur (par vecteur énergétique)	Electricité	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0
	Vapeur	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0
	Gaz de process	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0

Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

Air intérieur

Les émissions de COV et d'aldéhydes émis par les peintures INEO'KRYL ont été évaluées dans le cadre de l'étiquetage des produits de construction et de décoration sur leurs émissions en substances volatiles polluantes (décret n°2011-321 du 23 mars 2011).

Les peintures INEO'KRYL sont classées A+ en raison de leurs faibles émissions.



Sol et eau

Sans objet car ce produit n'est en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ni encore les eaux de surface.

Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Sans objet puisque la gamme de peintures INEO'KRYL ne revendique aucune performance thermique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Sans objet puisque la gamme de peintures INEO'KRYL ne revendique aucune performance acoustique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

L'INEO'KRYL impress est destiné à être recouvert et n'a donc aucun impact sur le confort visuel.

L'INEO'KRYL Mat et les peintures mates en général de par leur indice de brillance faible contribuent au confort visuel, cependant aucun essai n'a été réalisé.

Le degré de brillance de la peinture INEO'KRYL SATIN Blanc, selon la norme NF EN ISO 2813, est compris entre 8 et 12% sous un angle à 60°. [Cahier d'étude laboratoire UNIKALO]

Le degré de brillance de la peinture INEO'KRYL VELOURS Blanc, selon la norme NF EN ISO 2813, est compris entre 2,5 et 4% sous un angle à 60°. [Cahier d'étude laboratoire UNIKALO]

Le facteur de réflexion a été mesuré sur les bases blanches, pour l'INEO'KRYL SATIN Blanc : il est de 86.7% et pour l'INEO'KRYL VELOURS blanc : il est de 88%, [Cahier d'étude laboratoire UNIKALO]

Le facteur de réflexion pour chaque teinte peut être connu en consultant notre laboratoire de colorimétrie.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Aucun essai d'émissions d'odeur n'a été réalisé.

ANNEXE : TABLEAU DES MISES A JOUR

Version	Date	Nature de la modification
Version 1	Mai 2022	Création